RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D’ASSURANCE STATUTAIRE 2026-2029

La collectivité … informe le centre de gestion de son intention :

* de le mandater pour mener à bien le renouvellement du contrat d’assurance statutaire pour la période 2026-2029. La délibération autorisant le mandatement sera prise d’ici le lancement du marché négocié par le centre de gestion.
* de ne pas le mandater pour mener à bien le renouvellement du contrat d’assurance statutaire pour la période 2026-2029.

L’exécutif de la collectivité

A retourner au Centre de Gestion au courriel suivant : [skauffmann@cdg90.fr](mailto:skauffmann@cdg90.fr)